



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTRAT STRATÉGIQUE

DE LA FILIÈRE PÊCHE MARITIME FRANÇAISE

FÉVRIER 2025





”

Et donc, je le dis pour nos pêcheurs, l'éolien en mer va nous permettre de financer 700 millions d'euros pour la pêche sur le projet qui est le nôtre.

[...]

Donc du coup, ce que je veux que l'on fasse entre maintenant et l'été prochain, c'est un vrai contrat de transformation de la pêche française.

[...]

Tout ça va être au cœur de ce contrat de transformation de la filière qu'on doit finaliser pour l'été prochain et qui doit nous permettre au fond de se dire comment on utilise bien les aides et les investissements qu'on continuera de faire, et en particulier ces 700 millions d'euros qui vont arriver par l'éolien en mer en plus et qu'il nous faut bien utiliser, c'est-à-dire le mettre au service de la filière. Puis, à côté, moi, je veux aussi maintenir un engagement régalien pour faire le lien entre ce qu'on se dit, c'est-à-dire l'économique et le souverain, c'est que notre pêche partout, on va continuer à la protéger. ”

Emmanuel Macron,

Assises de l'Économie de la Mer
Nantes – 2 novembre 2023



PRÉAMBULE

Depuis de nombreuses années, la filière pêche française fait face à de multiples crises exogènes, qu'il s'agisse de crises environnementales (dérèglement climatique, pollutions diverses et pression anthropique induisant une détérioration de la ressource halieutique), économiques (flambée des coûts de l'énergie, baisse de la consommation liée à la baisse du pouvoir d'achat des Français) ou politiques (BREXIT).

Les attentes de la société sont, de plus, chaque jour plus importantes vis-à-vis des modèles de production primaires français, bien que les habitudes de consommation ne soient pas toujours en adéquation avec ces exigences. Par ailleurs, l'insuffisante cohérence entre les objectifs de la politique commune des pêches, les politiques environnementales et les politiques commerciales fragilise le secteur et ébranle notre ambition de souveraineté alimentaire.

La filière pêche française a, dans son histoire, connu de nombreuses périodes de crise et a toujours su démontrer sa capacité d'adaptation, permettant ainsi de maintenir une filière d'hommes et de femmes passionnés, travaillant au sein d'entreprises diverses, dynamisant les territoires littoraux et offrant aux consommateurs une large diversité de produits. Par ailleurs, la filière pêche, consciente de l'importance de l'environnement naturel dans le maintien de l'activité, a proposé très tôt des actions pour garantir la gestion durable des ressources et la limitation de l'impact de l'activité sur l'environnement marin.

Cependant, depuis 2020, l'accélération de la succession de ces crises ne laisse pas de répit aux opérateurs qui vivent ainsi au jour le jour, se projetant dans l'avenir avec beaucoup de difficultés.

La rentabilité des entreprises a été mise à mal malgré l'engagement des acteurs, leur professionnalisme et leur motivation. L'attractivité des métiers est fragilisée.

La pêche étant une politique intégrée de l'Union européenne, l'indispensable transition énergétique de la filière nécessitera tout d'abord des investissements considérables qui devront être

accompagnés par les pouvoirs publics mais aussi de réformer la politique commune de la pêche pour lever les obstacles réglementaires à cette transition et répondre aux enjeux de ce contrat stratégique.

Les qualités patrimoniales, gustatives et sanitaires des produits de la mer français sont reconnues par les consommateurs. Pour autant, la consommation de ces produits tend à diminuer, en particulier chez les plus jeunes, pour des raisons de perception d'un prix élevé et de méconnaissance des manières de les consommer. Par ailleurs, les Français privilégient souvent des espèces ou produits finis qui ne sont pas produits ou pêchés en France ou par un navire français.

Enfin, la filière souffre parfois d'attaques, qui prennent rarement le soin de comparer le secteur des pêches français et européen aux principaux concurrents au niveau mondial dont l'encadrement et la performance environnementale sont sans commune mesure avec ceux de la filière française. Cela renforce notamment la fragilisation de la pêche française au profit d'une pêche d'importation extra-européenne sur les marchés européens.

Malgré ces constats, les opérateurs de la filière veulent continuer à croire en leur avenir et souhaitent, par ce contrat, démontrer leurs engagements mais aussi toute la légitimité de la filière à continuer ses activités :

- ➔ **Pour proposer des produits sains et accessibles au plus grand nombre,**
- ➔ **Pour faire vivre des territoires littoraux tout au long de l'année,**
- ➔ **En maîtrisant ses impacts sur l'environnement,**
- ➔ **En étant reconnue et soutenue par les pouvoirs publics comme contributrice à la souveraineté alimentaire et au tissu économique national.**

CONTRAT STRATÉGIQUE DE LA FILIÈRE PÊCHE MARITIME FRANÇAISE

FÉVRIER 2025



Agnès Pannier-Runacher,
Ministre de la Transition écologique,
de la Biodiversité, de la Forêt,
de la Mer et de la Pêche



Daniel Cueff,
Régions de France



Olivier Le Nézet,
Comité national des pêches
maritimes et des élevages marins



Frédéric Toulliou,
France Filière Pêche

ENJEUX ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

AXE 1

CONTRIBUER À LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

- Sécurisation des droits / zones de pêche
- Maintien du tissu économique
- Créer les conditions d'une concurrence loyale avec les pays tiers

AXE 2

RÉPONDRE AUX ATTENTES DES CONSOMMATEURS ET DE LA SOCIÉTÉ

- Répondre aux attentes des consommateurs (transparence, origine, praticité...)
- Adapter la filière aux modes de consommation (trad vs LS)

AXE 3

POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA DURABILITÉ DE LA FILIÈRE

- Consolider le partenariat scientifique-technique pour la préservation des ressources
- Limitation des impacts sur les écosystèmes/ environnement

Un comité de pilotage réunissant les pouvoirs publics (État, les régions - RDF) et la filière (CNPMEM et FFP) sera mis en place, permettant de confirmer les maîtrises d'ouvrage, phaser et suivre la mise en œuvre des différentes actions. La fréquence de réunion de ce COPIL sera d'au moins une fois par an et il sera réuni par la ministre en charge de la pêche ou son cabinet. En sus de ce COPIL, un groupe de travail technique sera institué entre la DGAMPA, la filière (FFP, CNPMEM) et RDF. Il se réunira une fois par trimestre afin de faire un suivi de la mise en œuvre des différentes mesures dans les axes du contrat déclinées dans une feuille de route.

À noter : La mise en œuvre de ce contrat se fera sans remise en question du fonctionnement actuel des différentes structures signataires du contrat, et dans le respect de leur fonctionnement, gouvernance et modes de financement. Toute évolution relative à l'un de ces points, pour l'une ou l'autre des parties prenantes, devra se faire dans le cadre d'une concertation dédiée.

AXE 4

AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE

- Permettre le renouvellement et la décarbonation / transition énergétique de la flotte
- Encourager les investissements des maillons intermédiaires
- Outils de gestion des risques

AXE 5

RENFORCER LA FILIÈRE, DANS SA GOUVERNANCE ET SES OUTILS

- Renforcer le dialogue entre acteurs et prises de position communes
- Doter la filière d'outils de pilotage performants

AXE 6

GAGNER/GARDER LA CONFIANCE DES CONSOMMATEURS ET DE LA SOCIÉTÉ

- Dynamiser la consommation des produits de la mer français
- Défendre la filière / les outils de production



AXE 1

LA FILIÈRE PÊCHE AU CŒUR DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE NATIONALE

La balance commerciale des produits de la mer en France est fortement déficitaire. Cela s'explique notamment parce que la consommation des Français est plus élevée que ce que la filière est en mesure de produire. Or, le contexte actuel contribue à accentuer ce déséquilibre : Brexit et plans de sortie de flottes, arrêts temporaires, plan de réduction des captures accidentelles de cétacés, etc.

Les baisses de volumes fragilisent toute la filière et le risque est fort de voir de nombreuses entreprises disparaître, contribuant ainsi à creuser toujours plus ce déséquilibre, alors même que la France détient le 2^{ème} plus grand espace maritime au monde.

Dès lors, plusieurs leviers ont été identifiés pour sécuriser les volumes de produits de la mer commercialisés, maintenir le tissu économique national et renforcer la compétitivité des produits français par rapport aux produits importés.

1-1 / CONFORTER LES DROITS DE PÊCHE FRANÇAIS ET OPTIMISER LEUR UTILISATION

Les droits de pêche français sont une richesse, résultat d'orientations historiques, notamment lors de la création de la Politique Commune de la Pêche, qui doit être le ressort du dynamisme de la filière. Mais le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, les positions offensives des pays tiers du Nord ou de pays hostiles aux intérêts français dans les ORGP thonières, affaiblissent la France dans la négociation de ses quotas et possibilités de pêche. Si le renforcement du rôle de la France pour maintenir ses parts de possibilités de pêche est essentiel et doit bénéficier de la volonté de l'UE à défendre globalement les intérêts européens, la capacité à optimiser annuellement leur utilisation est également un enjeu.

OBJECTIFS

- Assurer une politique volontariste de la France pour la défense de ses droits de pêche, y compris au travers des négociations entre l'UE et les pays tiers ;
- Assurer le fonctionnement des modalités prévues par le code rural et des pêches maritimes (CRPM) dans l'optimisation des droits de pêche : utilisation des antériorités en réserve pour lesquelles les travaux se concrétisent déjà (arrêté du 4 décembre 2024) et transfert entre OP ; Organiser des échanges biannuels au niveau national ;
- Mettre en évidence les critères environnementaux et sociaux dans la répartition nationale des droits de pêche, dans la poursuite des travaux déjà concrétisés (arrêté du 4 décembre 2024).

1-2 / ASSURER LE LIEN AVEC LE TERRITOIRE DES ACTIVITÉS DE PÊCHE, EN TENANT COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DES FLOTTE

Initiée en 2014, la mise en place des modalités de définition du lien des activités des entreprises de pêche au territoire a été reportée pour cause d'incertitude juridique. Il est nécessaire, dans un contexte de prééminence de la souveraineté alimentaire et de confortement de l'économie halieutique, de lever cette carence.

Si la diversité des activités des pêches françaises complexifie l'adoption d'un décret d'application adapté à certaines situations, le lien économique avec le territoire doit être défini en lien avec la valorisation des droits de pêche français, y compris par les producteurs. Une comparaison des approches adoptées par différents pays sera éclairante.

OBJECTIFS

- Définir de manière consensuelle au sein de la filière la notion de lien économique au territoire ;
- Adopter le décret d'application définissant le lien économique au territoire sur des critères adaptés en tenant compte de la valorisation des droits de pêches nationaux et des besoins de la filière mais également de sa capacité effective à offrir des débouchés compétitifs aux producteurs.

1-3 / ASSURER UNE CONCURRENCE ÉQUITABLE ENTRE LES ACTEURS AU NIVEAU INTERNATIONAL (LEVEL PLAYING FIELD)

Cet engagement s'inscrit dans une perspective globale qu'il s'agisse d'accords commerciaux : accords de libre-échange y compris UE/Royaume-Uni avec la renégociation de la partie pêche de l'accord de commerce et de coopération, Organisation Mondiale du Commerce, mais aussi le règlement européen sur les contingents tarifaires autonomes, etc. Une attention particulière au calendrier de négociation des contingents tarifaires sera apportée pour une concertation plus étroite avec la filière.

Il doit viser aussi à assurer un lien avec les accords d'échange de possibilités de pêche pour défendre le principe d'un accès aux marchés contre un accès équitable aux ressources.

Enfin, la clarification et l'applicabilité de mesures de rétorsion doivent être approfondies.

OBJECTIFS

- Porter la voix de la France dans les enceintes internationales et les organisations régionales de gestion des pêches pour promouvoir des pratiques plus durables notamment face aux distorsions de concurrence ;
- Défendre les exigences environnementales et sociales au niveau international et européen afin de garantir une concurrence équitable entre les acteurs, notamment au travers de mesures miroirs pour les produits importés de pays tiers et porter une vigilance plus particulière aux contingents autonomes de produits importés ;
- Lutter contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée au niveau international et au sein des organisations régionales de gestion des pêches comme une des priorités de l'action de la France et de l'UE en faveur de la protection des océans.

1-4 / AUGMENTER LA VALEUR AJOUTÉE DES PRODUCTIONS ET PÉRENNISER LES VOLUMES PRODUITS

Mieux valoriser l'ensemble des espèces pêchées en France et notamment dans la filière du thon rouge de Méditerranée.

> Filière thon rouge de Méditerranée

Les règles de la commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) ont évolué vers une levée des contraintes d'antériorité d'élevage pour les quantités présentes en cage, lors de la plénière de 2023, tout en gardant une limite maximale par CPC liées aux antériorités de 2005 à 2008 où la France ne disposait pas de ferme. La position de la France doit être analysée sur les risques de dépendance aux autres pays pour le stockage et l'engraissement, qui réduisent sa compétitivité, la valeur ajoutée, la perte d'opportunités liées à la transformation et la valorisation du thon rouge, tout en tenant compte du contexte particulier de la CICTA.

OBJECTIFS

- Mener au sein de la filière et en lien avec le CNPMM une étude d'opportunité de développement de capacité d'engraissement ou de stockage vivant du thon rouge en France. Elle devra prendre en compte les contraintes issues des règles de la CICTA et de l'UE, des études d'impact environnemental, de la société civile et de la concurrence des autres pays méditerranéens (ou hors Méditerranée) déjà implantés. Un benchmark des initiatives internationales conduites depuis quelques années, pour le développement de nouvelles fermes et/ou de projets pilotes (Norvège, Golfe de Gascogne) et des technologies avancées pour minimiser l'impact environnemental, sera utile.

> Filière chalutiers de Méditerranée

Les récents travaux et missions parlementaires ont mis en lumière les rôles essentiels et les contraintes rencontrées par la flottille chalutière en Méditerranée française. Cette flottille joue un rôle structurant dans la filière halieutique méditerranéenne, tant par son apport économique que par son impact social et environnemental.

ENJEUX

La volonté de conforter la filière du chalut en Méditerranée dans une optique de gestion durable tient principalement à deux aspects :

- La pérennité d'une activité qui permet de fournir des débarquements de qualité, reconnus à l'international ;
- La pérennité de la filière halieutique dans son ensemble en permettant un niveau minimum d'activité pour la rentabilité des entreprises concernées.

MESURES

Scénarios prospectifs pour lever les contraintes :

Sur la base des contraintes majeures identifiées, le contrat stratégique de filière devra ouvrir un travail de prospective pour identifier plusieurs scénarios envisageables, en lien avec la DGAMPA et les régions de France. Ces scénarios exploreront des pistes possibles pour le maintien et la résilience de la filière chalutière méditerranéenne.

Construction d'un plan d'action concerté avec l'État et les régions de France.

1-5 / CRÉER LES CONDITIONS ESSENTIELLES D'UN ÉCOSYSTÈME FAVORABLE À LA FILIÈRE HALIEUTIQUE DES DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS D'OUTRE-MER (DROM)

Les DROM présentent un statut particulier tant du point de vue de la réglementation de l'Union européenne que nationale. Néanmoins, sous de nombreux aspects, cette reconnaissance de particularité est insuffisamment prise en compte. En effet, la faiblesse de la structuration de la filière se conjugue souvent à des chocs externes pour limiter la place de la pêche professionnelle dans le développement économique insulaire.

Pour accompagner le renouvellement de la flotte, dont la possibilité de principe est ouverte, mais limitée par les exigences de la DG MARE (Commission européenne), les conditions essentielles d'un écosystème favorable doivent être mises en place.

OBJECTIFS

- Accroître la collecte de données dans les Outre-mer et favoriser la modernisation de la flotte en visant l'augmentation des segments de flotte à l'équilibre dans les outre-mer et l'ouverture des guichets correspondants par les collectivités avec le co-financement de l'État ;
- Créer un fonds d'investissement régional abondé par des financeurs externes privés permettant de pratiquer l'avance ou la garantie de financement des investissements de renouvellement des navires ;
- Renforcer le dialogue et la coopération avec les États tiers pour lutter contre la pêche illégale (INN), qui déstabilise les marchés locaux et accroît la concurrence déloyale, due aux importations illégales. Renforcement des échanges d'information au niveau régional et des contrôles, notamment sanitaires et douaniers ;
- Renforcer l'offre de formation maritime en s'appuyant le plus possible sur les compétences locales ;
- Développer la filière de vente et la structuration portuaire (indispensable au renouvellement de la flotte) en mobilisant notamment le FEAMPA.



AXE 2

UNE FILIÈRE DE LA PÊCHE ENGAGÉE POUR LES CONSOMMATEURS

Bien que les consommateurs français soient, encore aujourd'hui, de grands amateurs de produits aquatiques, les habitudes de consommation changent d'année en année : les consommateurs « traditionnels » de produits bruts, entiers ou en filets, achetés en poissonneries ou en rayon traditionnels, vieillissent et sont peu à peu remplacés par des consommateurs en recherche de praticité, de produits rapides à préparer, souvent avec des pouvoirs d'achat plus faibles, et pourtant en attente de produits plus « durables » et sains.

Ces consommateurs gardent toutefois, dans leurs déclarations, une volonté de soutenir la filière française et ses produits, donnant alors la légitimité à l'affichage de l'origine France.

2-1 / RÉPONDRE AUX ENJEUX SOCIÉTAUX : ORIGINE, TRAÇABILITÉ, AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL, INFORMATION CONSOMMATEURS, NOUVEAUX MODES DE COMMERCIALISATION

La filière pêche est confrontée à des attentes croissantes de la part des consommateurs, des pouvoirs publics, et des organisations non gouvernementales (ONG) en matière de durabilité, de transparence et d'impact environnemental. Les consommateurs évoluent ainsi dans leur comportement d'achat ou leur mode de consommation des produits de la mer. Pour rester compétitive et répondre à ces attentes, la filière doit intégrer ces enjeux dans l'ensemble de sa chaîne de valeur et mieux informer et faire valoir les efforts de la filière dans la préservation de l'environnement et l'encadrement de la filière française.

Historiquement basée sur les produits frais, la vente de produits de la mer doit évoluer pour répondre aux attentes des nouveaux consommateurs. Sur la base des perspectives commerciales, les opérateurs doivent adapter leurs offres et intégrer des développements technologiques pour valoriser les productions françaises et le savoir-faire de la filière.

Si la traçabilité sanitaire est une réalité ancienne, les critères d'achat d'une part grandissante de consommateurs exigent d'accroître les informations qui leurs sont disponibles et d'assurer une normalisation de l'expression de la durabilité.

Dans le même temps, il est essentiel d'avoir une meilleure cohérence entre les différents textes ayant trait à la traçabilité, leurs objectifs, leur portée (qu'il s'agisse d'outils nationaux ou européens) et éviter les doublons et injonctions contradictoires (Règlement contrôle, organisation commune des marchés OCM, Information Consommateurs, affichage environnemental français, affichage environnemental européen, EGALim, etc.)

OBJECTIFS

- Identifier les contradictions entre les différents textes réglementaires existants et objectiver les difficultés engendrées pour les entreprises, pour avoir, in fine, une meilleure cohérence du corpus réglementaire. En particulier, mettre en cohérence les objectifs des textes et leurs dispositions. Porter les demandes d'évolution dans le cadre des exercices de révision à venir (OCM, INCO...);
- Développer un outil de traçabilité de la filière conformément aux exigences du règlement contrôle en partenariat avec les pouvoirs publics.

Faire avancer les réflexions sur l'accès aux données pour le projet de développement de l'outil filière porté par FFP.

- Assurer une mise en œuvre pragmatique de l'affichage environnemental tenant compte des spécificités de la pêche et qui ne dévalue pas et respecte la position favorable de la pêche au regard des mesures multicritères auxquelles conduit la méthodologie analyse de cycle de vie (ACV);

Projet « méthodologie » pour l'affichage environnemental français, à ne pas décorrélérer du projet européen.

- Mener une étude prospective concernant l'évolution des attentes consommateurs et l'adaptation des outils industriels de la filière pour y répondre. Ce avec un focus sur les outils pédagogiques et l'éducation à une meilleure alimentation par les produits de la pêche.

Poursuivre / mettre à jour la prospective de la filière pêche, en concentrant les échanges autour de la « première mise en marché » (pour apporter des éléments de réponse à l'axe 3) et « consommation ».



2-2 / CLARIFIER LA NOTION D'ORIGINE DES PRODUITS DE LA MER ET SON UTILISATION POUR RENDRE CETTE INFORMATION UTILE AU CONSOMMATEUR ET DÉVELOPPER LA LABELLISATION DES PRODUITS

L'origine des produits de la mer pour les produits frais et transformés est actuellement une information illisible ou inutile pour le consommateur final. En effet le règlement européen de l'organisation commune des marchés (1379/2013) et le règlement concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (1169/2011), imposent seule l'obligation de renseigner la zone et la sous-zone de capture. Ces éléments sont insuffisants pour éclairer le choix du consommateur au regard des enjeux écologiques et sociaux liés à l'origine.

OBJECTIFS

- Saisir l'opportunité de la révision complète de la Politique Commune de la Pêche dont OCM ainsi que la révision de la directive INCO pour la demande d'affichage de l'origine du pavillon;
- S'assurer que les sanctions européennes effectives prises à l'égard des pays producteurs concernés par des limitations d'accès au marché européen soient bien respectées;
- Faire un bilan de la labellisation et de son impact potentiel pour renforcer l'utilisation des produits de la mer dans la restauration collective;
- Favoriser la diffusion de l'écolabel « pêche durable » et travailler à l'élargissement du périmètre des labels satisfaisant aux critères de la loi Egalim;
- Développer les labels de qualité et les marques afin de valoriser les produits de la mer en apportant l'information efficiente aux consommateurs. En particulier, soutenir la promotion et le déploiement de l'écolabel public « pêche durable ».

2-3 / FAVORISER L'ADAPTATION DE LA FILIÈRE AU DÉPLOIEMENT DE LA PÊCHE FRANÇAISE AUPRÈS DES CONSOMMATEURS, NOTAMMENT DANS LES PRODUITS VENDUS AU RAYON LIBRE-SERVICE (LS)

Le libre-service est un mode de commercialisation qui a, ces dernières années, fortement augmenté dans les parts de marché. Il continue sa croissance, de façon certes plus mesurée, mais continue à toucher de nouveaux acheteurs ou à fidéliser les ménages déjà acheteurs de ces produits.

Or, la part de pêche française est extrêmement limitée dans ce type de produits. Cela s'explique notamment par la difficulté à transformer les produits de la pêche française, très divers, difficilement « calibrés », rendant la transformation mécanique difficile.

Par ailleurs, la vente de ce type de produits nécessite d'avoir des rayons approvisionnés régulièrement, faute de voir le consommateur s'en détourner.

Il est donc important de parvenir à adapter la filière pêche française à la diversité des modes de commercialisation (brut, transformé, élaboré, au rayon traditionnel/poissonnerie comme au libre-service...) et assurer la valorisation de l'offre française dans les dimensions de la consommation.

OBJECTIFS

- Adapter les circuits commerciaux pour une offre spécifiques des produits de la mer répondant aux exigences d'un mode de vente en libre-service;
- Accompagner les entreprises de l'aval de la filière dans l'investissement dans de nouveaux outils de production;
- Innover dans la commercialisation des produits de la mer en libre-service : « regrouper » des espèces équivalentes ou facilement substituables pour des raisons de facilité de préparation, de goût pour proposer une offre « pêche française ».

Groupe de travail « Libre-service » pour lancer des expérimentations au sein des enseignes.

AXE 3

UNE FILIÈRE PÊCHE DURABLE

La filière a démontré depuis plusieurs années son engagement, notamment en partenariat avec le monde scientifique, à améliorer les conditions dans lesquelles elle pratique ses activités : meilleure connaissance des ressources halieutiques, amélioration de la sélectivité des engins de pêche, meilleure connaissance de ses impacts sur l'environnement et maîtrise de ces impacts à tous les maillons.

Ces engagements doivent se poursuivre et la définition des mesures de gestion permettre d'adapter les activités à la réalité de la situation, permettant ainsi autant de préserver l'environnement et les ressources halieutiques, que de permettre aux activités de se poursuivre de façon pérenne.

3-1 / RENFORCER LA GESTION DES STOCKS EXPLOITÉES

- En métropole, continuer de progresser vers une gestion d'un plus grand nombre de stocks et d'un plus grand volume d'espèce au niveau du rendement maximal durable (RMD). Des expérimentations adaptées pourront être mises en place sur la gestion des stocks de pêche de manière durable. Dans les départements d'outre-mer, viser cet objectif lorsqu'une évaluation scientifique est possible ;
- Prendre en compte les enjeux des pêcheries mixtes en associant recherche de sélectivité et protection des juvéniles notamment avec le soutien des financements disponibles dont le FEAMPA ;
- Avancer sur une gestion écosystémique des pêches.

3-2 / LIMITER L'IMPACT DE L'ACTIVITÉ DE PÊCHE SUR LES ÉCOSYSTÈMES MARINS

- Développer une planification écologique prenant en compte la diversité des usages en mer et associant les acteurs à l'échelle des façades et bassins maritimes et la connection entre façades ;
- Mieux intégrer les impacts de l'activité de pêche en finalisant l'ensemble des « analyses de risque pêche » ;
- Accroître l'innovation et le développement d'engins de pêche moins impactants sur les écosystèmes notamment par des appels à projets dédiés dans le cadre du FEAMPA et des financements via FFP ;
- Développer la filière REP sur les engins de pêche et le développement d'engins biodégradables (DCP dérivants).

3-3 / PRÉCISER LES MODALITÉS D'APPLICATION DE L'ARTICLE 17 DE LA POLITIQUE COMMUNE DE LA PÊCHE DANS LA RÉPARTITION DES QUOTAS DE CAPTURES SELON LE CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME (CRPM)

La répartition des possibilités de pêches est un enjeu important de la filière, des attentes fortes s'exprimant pour intégrer des critères de durabilité dans les modalités d'allocation. Le code rural et de la pêche maritime (CRPM) définit le cadre national de cette répartition en reprenant les orientations de l'article 17 de la Politique Commune de la Pêche (article R. 921-48 du CRPM). Pourtant, sa mise en œuvre effective se heurte à la définition de critères de définition de la durabilité qu'il convient de préciser.

OBJECTIFS

- Poursuivre l'expérimentation de la répartition des antériorités et des quotas de pêches selon les modalités de l'article 17 de la PCP en lien avec l'arrêté du 4 décembre 2024.

3-4 / CONFORTER LE RÔLE DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS DANS LA GESTION COLLECTIVE ADMINISTRÉE DES QUOTAS : EXIGENCE SUR LES MODES DE FONCTIONNEMENT/RECONNAISSANCE, ADHÉSION DES HORS OP, ETC.

Les organisations de producteurs (OP), dont les missions et les objectifs sont définis dans le règlement sur l'organisation commune des marchés (OCM) et dans le code rural et de la pêche maritime (CRPM), ont un rôle clé à jouer dans la gestion des quotas et la valorisation des ressources halieutiques.

La délégation de gestion des sous-quotas de l'État aux OP impose également rigueur et transparence dans l'utilisation des possibilités de pêche afin de rendre compte de leur utilisation. Dans la mesure où l'adhésion à une OP est volontaire et soumise à validation de l'organe délibérant de chaque OP, il existe donc des

producteurs non affiliés à des OP. La gestion des navires hors OP et de la consommation des sous-quotas attribués, qui relève de la responsabilité de l'administration, doit être rediscutée et un état des lieux des enjeux effectués pour consolider les méthodes en place.

OBJECTIFS

- Renforcer la transparence dans la gestion des quotas et sous-quotas via la révision des plans de gestion des OP ;
- Assurer une information adéquate des conseils régionaux pour une gestion fine et adaptée des choix stratégiques pour les places portuaires ;
- Adapter les conditions de reconnaissance des OP et les moyens de contrôle afin de conforter les rôles des OP ;
- Favoriser l'adhésion des navires hors OP : Renforcer les mécanismes d'incitation pour faire adhérer des navires hors OP aux OP ;
- Clarifier le rôle de chaque acteur et les objectifs de gestion nécessaires pour un suivi clair et opérationnel des sous-quotas des navires hors OP.

3-5 / OBJECTIVER LA NOTION DE DURABILITÉ DE LA FILIÈRE SUR LA BASE D'INDICATEURS

- Mener une étude sur l'application de critères de durabilité dans la filière pêche (base de l'étude SCEDUR et BiodivLabel).

3-6 / INSCRIRE LES ZONES D'INTÉRÊTS POUR LA PÊCHE DANS LA PLANIFICATION MARITIME

L'espace tout comme la qualité des eaux marines et littorales étant le premier élément indispensable pour l'activité de pêche maritime (navires, engins), les processus de planification environnementale ou énergétique en mer doivent pleinement associer les entreprises de pêche, afin de donner de la visibilité et de réduire au maximum les incertitudes tout en respectant les engagements internationaux et européens de la France. Il s'agit de promouvoir la meilleure conciliation des usages pour avoir à la fois une pêche compétitive et souveraine, une biodiversité préservée et un développement des énergies renouvelables.

OBJECTIFS

- Réviser et adapter les textes d'application des différents dispositifs de protection écologique afin de retrouver de la cohérence entre eux, d'améliorer leur efficacité et d'être concertés dans le respect des exigences européennes ;
- Renforcer les leviers d'acceptabilité de la filière pêche et de concertation dans l'élaboration des mesures de gestion et ensuite leur application (gestion de réserve naturelle nationale RNN par exemple), l'acceptabilité étant la notion clé en la matière ;
- Renforcer l'association et le rôle des préfets coordonnateurs dans leurs missions respectives et dans le dialogue sur les sujets liés à la planification maritime et aux analyses risque-pêche en prenant en compte les sujets connexes entre façades maritimes ;
- Définir un plan national de reconquête de la qualité des eaux littorales et marines.



AXE 4

DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE COMPÉTITIVES

Face aux crises qui se sont démultipliées, les entreprises de la filière, à tous les maillons, font face à une augmentation des charges, sans pouvoir augmenter leurs prix de vente ou leurs volumes vendus, perdant ainsi chaque année en rentabilité.

Si cette perte de rentabilité s'explique parfois par des raisons particulières pour chacun des maillons, elle est globalement liée à des outils de production vieillissants, un défaut d'investissement de la part des entreprises, qui, manquant de visibilité et subissant chaque année de nouvelles difficultés inédites, ne peuvent plus prendre ce risque que représente l'investissement.

4-1 / PERMETTRE ET SOUTENIR LE RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE DE PÊCHE FRANÇAISE

L'enjeu de renouveler l'outil de pêche français est immense : d'une moyenne d'âge de 31 ans en métropole, 39 en outre-mer, les navires de pêche sont vieillissants, fortement consommateurs de carburant, peu adaptés aux attentes des marins d'aujourd'hui, en matière de confort de travail et de qualité de vie à bord, rendant l'activité de pêche au mieux peu rentable, au pire dangereuse.

Or, outre l'instabilité des quotas, plusieurs difficultés d'ordre financière ou réglementaire empêchent aujourd'hui les entreprises de pêche de construire des navires neufs :

- Difficulté financière : avec des quotas qui changent chaque année, un marché en difficulté et des charges d'exploitation qui écrasent les entreprises, peu ou pas d'entreprises sont en capacité de procéder à des investissements d'un tel montant, d'autant plus qu'elles sont de moins en moins accompagnées par les banques, inquiètes de la situation de la filière ;

- Difficulté réglementaire : le cadre actuel de la Politique Commune des Pêches en Europe lie la construction de navire neuf à la destruction d'un navire d'une jauge et d'une puissance au moins équivalente en contrepartie. Or les nouveaux navires nécessitent des jauges voire des puissances plus importantes pour intégrer des nouveaux moyens de propulsion alternatifs ou pour inclure des espaces de vie plus confortables et des espaces de travail plus sécurisés. La jauge n'est dès lors plus corrélée à la capacité de pêche des navires et le cadre réglementaire contraint la modernisation de la flotte. Par ailleurs, les soutiens publics en métropole sont interdits concernant la construction neuve et celle de nouveaux modèles de navires moins dépendants voire affranchis des énergies fossiles. Les ouvertures réglementaires obtenues pour les aides à la modernisation de la flotte dans les Outre-mer sont encore trop étroites en regard des enjeux.

OBJECTIFS

- Réformer la politique commune des pêches sur le sujet des aides d'État (règlement FEAMPA et lignes directrices) pour le navire de pêche durable avec la jauge décarbonation. Ce, en tenant compte des spécificités des territoires d'outre-mer qui nécessitent encore des ajustements ;

- Lever les restrictions réglementaires au soutien de la modernisation/décarbonation des flottes pour pleinement mobiliser le FEAMPA et le produit de la taxe EMR, y compris en considérant la contribution des énergéticiens relative aux parcs éoliens en mer en zone économique exclusive (ZEE) française dont l'affectation doit être déterminée dans les meilleurs délais.

4-2 / SOUTIEN À LA RÉDUCTION DE LA DÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE, À LA DÉCARBONATION ET À LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT HALIEUTIQUE AVEC AMI ET AAP SUR LES SUJETS TECHNIQUES D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE RÉELLES POUR LES ACTIVITÉS DE PÊCHE ET LA FILIÈRE (FROID/TRANSPORT)

L'expertise en recherche et technologie en matière d'halieutique s'est progressivement réduite en France.

Les fonds de la taxe EMR doivent aussi avoir pour objectif la restauration de la capacité de recherche, de développement technique et d'expertise afin d'appuyer les entreprises dans l'amélioration de leur compétitivité.

OBJECTIFS

- En lien avec la filière, contribuer à établir une feuille de route pour la décarbonation des navires de pêche après en avoir défini les objectifs, les trajectoires, les leviers et les besoins nécessaires en matière de financement public et privé, d'innovation, de réglementation et de formation ;

- Renforcer les entreprises de transformation de la filière via le FEAMPA par l'intermédiaire de l'action des régions. Intensifier la mise en place de processus industriels automatisés afin de valoriser les produits et répondre aux difficultés de recrutement ;

- Conforter le soutien public à l'innovation ambitieux à travers le FEAMPA au niveau national et au niveau régional ;

- Assurer le développement par le CNPME des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) et des Appels à Projets (AAP) en lien avec l'État et les conseils régionaux, notamment sur les thématiques suivantes :

- Tous les compartiments de l'exploitation du navire : consommation des postes d'énergie, conduite des appareils de pêche, sélectivité des engins de pêche, etc.

- La modernisation des conditions de vie des équipages ;

- L'amélioration du cycle de vie des engins de pêche ;

- Les points essentiels de la chaîne logistique particulière du transport de produits de la mer.

Ouverture d'un premier appel à projets à court terme.

4-3 / EXPERTISER DES POSSIBILITÉS D'OUTILS ASSURANCIEL (ASSURANCE SUR LE PRIX DU GAZOLE PÊCHE ET FONDS DE MUTUALISATION DES RISQUES « ALÉAS MAREYAGE »)

- Encourager les initiatives en cours par les acteurs de la filière pour la mise en œuvre d'outils de type assurantiel, notamment en ce qui concerne le gazole pêche avec l'initiative de la coopération maritime ou encore le fonds de mutualisation des risques pour le mareyage français.

4-4 / OPTIMISER LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS DE LA MER

Environ 85% de la valeur des ventes des produits de la pêche fraîche française de métropole transitent par les halles à marée qui continuent à jouer un rôle essentiel dans la mise en marché. Les acteurs de la filière restent très attachés à ce mode de commercialisation compte tenu de la diversité des modes de production, des produits et des circuits de commercialisations. Pourtant la pérennité des halles à marée est questionnée du fait de la baisse de production et de l'augmentation des charges d'exploitation. Au-delà des considérations structurelles du fonctionnement des halles à marée, les modalités de la première vente doivent être repensées à la lumière des contraintes de chacun des maillons.

OBJECTIFS

- Harmoniser les référentiels, les pratiques (dénominations, calibres, évaluation de la fraîcheur) et rendre interopérables les outils informatiques (les interfaces de vente, catalogues, prévisions d'apport) ;

Groupes de travail régionaux puis GT national pour mutualiser les initiatives. En cours, à poursuivre.

- Consolider les échanges entre acteurs de la mise en marché pour un véritable dialogue interprofessionnel ; en particulier, identifier les intérêts et/ou menaces d'une ouverture à d'autres acteurs, sujets relatifs à la taille des lots vendus, prise en compte

de la saisonnalité de certains achats, prise en compte de l'impact socio-économique sur les territoires considérés...

- Trancher définitivement l'opportunité d'une prévision nationale détaillée des apports de la pêche française ;

- Améliorer la transparence sur l'état du marché et l'information des opérateurs de la filière pour les ventes hors HAM.

- Objectiver les caractéristiques de l'offre des débarquements français VS les potentiels de marché (en tenant compte du cahier des charges de l'écolabel pêche durable et des potentiels de marché en restauration collective ?) et identifier les facteurs-clés de succès pour une meilleure adéquation offre/demande.

Étude dédiée.

4-5 / IMPLANTATION, SERVICES ET GESTION DES HALLES À MARÉES ADAPTÉS À L'ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS ET DES EXIGENCES DE LA FILIÈRE

Fondée sur le volume et le traitement des pics de production, la gestion des ports de pêche et halles à marée doit être adaptée pour faire face aux enjeux de gestion actuels qui questionnent leur pérennité.

Les ports de pêche et halles à marée doivent faire évoluer rapidement leur modèle de gestion du fait de contraintes devenues pour beaucoup inconciliables entre la baisse de l'activité (réduction de la flotte) et l'augmentation des charges : coût de l'énergie, cycles salariaux, gestion des services, investissements, courtage direct non encadré, etc. Tout en tenant compte des exigences réglementaires croissantes.

La multiplicité des concessionnaires, la diversité des schémas commerciaux régionaux et des écosystèmes aval rendent difficiles les efforts nécessaires de coopération interportuaire et l'atteinte d'un niveau d'harmonisation des pratiques dont les usagers ont besoin.

Néanmoins les urgences financières imposent d'envisager une transition vers un nouveau schéma d'exploitation des ports de pêche sinon ils finiront par être fermés remettant directement en cause la pérennité de la filière.

OBJECTIFS

- Renforcer la représentation des ports de pêche dans les instances de concertation, au niveau de l'État et des régions (création d'une section Ports de Pêche au sein de l'Union des Ports de France et nomination d'un référent ports de pêche au sein de l'État et de l'association des régions de France RDF) ;

- Mener un nouvel audit sur le fonctionnement des ports de pêche et des halles à marée pour statuer sur la situation actuelle (à l'échelle de chaque région) : équilibre financier, attentes des opérateurs, maillage territorial, caractérisation coûts - prix des prestations offertes ;

- Quantifier et caractériser les flux logistiques existant entre lieux de débarquement et lieux de première expédition, établir un bilan de leur cohérence et de leurs coûts environnementaux et financiers, interroger la faisabilité d'une plus grande souplesse dans les délais d'expédition (quels impacts de remplace le A pour B, par du A pour C ?), interrogation des impacts sociaux des conditions de travail actuelles, etc.

- Clarifier la distinction juridique entre port de débarquement, les services portuaires et la halle à marée.

4-6 / CHOC DE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE POUR RESTAURER LA COMPÉTITIVITÉ

Le premier exemple de simplification numérique de la gestion administrative des navires et des marins, le passage à la Déclaration Sociale Nominative (DSN), a été très mal vécu dans le secteur. Il ne faut pas en rester à ce constat et viser tous les vecteurs permettant de simplifier les coûts de gestion administrative des armements à la pêche.

En effet, la digitalisation, notamment, est source d'économies de frais de fonctionnement et la gestion quotidienne doit être simplifiée.

Des mesures de simplification sont conduites dans le cadre d'AM 2027 et de la modernisation de l'espace numérique maritime. Des mesures de simplification complémentaires seront identifiées avec les professionnels, sur la base, entre autres, du rapport sur la DSN, et leur réalisation sera priorisée en fonction des gains attendus et des coûts de mise en œuvre.

Une comparaison avec les dispositifs adoptés par d'autres pays européens doit renforcer utilement cette approche.

Le choc de simplification doit également être envisagé pour l'aval de la filière, lorsque cela est possible (cf. étude CGAAER mission simplification relative au mareyage).

4-7 / FACILITATION DE L'ACCÈS À L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE

Toutes les entreprises de pêche françaises sont confrontées à des difficultés majeures lorsqu'il s'agit de recruter les effectifs réglementaires de marins malgré que les salaires offerts se situent en général largement au-dessus de ceux proposés à terre pour des qualifications dites comparables. La tension se manifeste tout autant en ce qui concerne la main d'œuvre d'exécution qu'en ce qui concerne l'ensemble de la maistrance des navires et/ou de leur commandement.

Ces difficultés de recrutement menacent la pérennité de la flotte française, peut-être encore plus immédiatement que des insuffisances de possibilités de pêche ou l'existence de marges d'exploitation beaucoup plus faibles sur les navires de pêche sous pavillon français que celles enregistrées par les navires sous pavillon des autres États membres de l'UE.

Enfin, ces difficultés pèsent, par les moyens humains qu'elles mobilisent, sur le quotidien, les coûts de gestion des entreprises de pêche.

MESURES

- Travailler conjointement sur l'amélioration des conditions de travail (horaires, habitabilité) ;

- Travailler conjointement à rétablir un gisement d'effectifs de marins français pouvant être employés sur les navires de pêche français avec des mesures simples, selon un calendrier engageant ; Considérer toutes les sources de facilitation de l'accès à des emplois à bord des navires de pêche, y compris lorsque cela concerne des marins non français, qu'ils soient communautaires ou extra-UE ;

- Porter la culture de prévention des risques professionnels maritimes et décliner le plan santé et sécurité au travail adapté au maritime ;

- Aider les partenaires sociaux à promouvoir la convention collective nationale à la pêche artisanale et poursuivre leurs travaux sur l'adaptation du dispositif de salaire à la part et à développer un dialogue social volontariste sur les évolutions continues de l'exercice de la profession de marin ;

- Transformer le CAP mareyage en CAP « Métiers des produits de la mer » au profit de l'ensemble de la transformation et de la distribution spécialisée des produits de la mer.

4-8 / DÉVELOPPEMENT DES MODALITÉS DE FIXATION DE POSSIBILITÉS DE PÊCHES PLURIANNUELLES POUR LES STOCKS STRATÉGIQUES

Alors que l'atteinte de l'objectif du rendement maximal durable doit assurer une plus grande stabilité du cadre d'exploitation des stocks, les dernières années sont marquées par la forte volatilité des préconisations scientifiques, malgré la tendance positive du nombre de stocks exploités durablement. Des baisses importantes peuvent suivre des hausses sensibles d'une année sur l'autre, et inversement. Ne s'agissant pas de remettre en cause l'expertise scientifiques soumis à l'interprétation d'hypothèses et d'incertitudes, c'est le modèle de fixation des possibilités de pêche européen qu'il faut questionner. L'expression d'une gestion basée sur la science est dévoyée pour faire porter aux scientifiques les orientations de la gestion.

Au-delà de l'inclusion d'éléments socioéconomiques qui sont majoritairement absents des prises de décisions, l'adaptation des modes de gestion pour intégrer des objectifs de long terme devient une absolue nécessité pour assurer aux entreprises de la filière une plus grande visibilité.

Le cadre juridique de la Politique Commune de la Pêche articulée avec les plans pluriannuels de gestion permet de développer des règles d'exploitation adaptées répondant aux objectifs de durabilité des pêches. Il convient donc de développer un nouveau cadre de gestion assurant la pluriannualité de la fixation des possibilités de pêches y compris en regardant les schémas adoptés au plan international.

OBJECTIFS

- Développer en partenariat avec les scientifiques des modes de gestion pluriannuelle de stocks sur la base de cas d'étude particuliers : stocks non partagés (golfe de Gascogne) ou locaux (Coquille Saint-Jacques) ;

- Porter auprès du comité scientifique et technique de la Commission européenne (CSTEP) une requête sur des modes de gestion pluriannuelle intégrant les aspects environnementaux, économiques et sociaux pour les stocks des eaux européennes ;

- Inclure la gestion pluriannuelle et régionalisée comme l'élément central de la Politique Commune de la Pêche révisée.

AXE 5

UNE FILIÈRE RENFORCÉE ET DOTÉE D'OUTILS PERFORMANTS

Le fonctionnement de la filière, bien que s'améliorant d'année en année, a encore aujourd'hui quelques défauts, tant dans son fonctionnement que dans les outils qu'elle a à disposition.

La mise en place d'outils adaptés permettant de prendre des décisions de façon collective, éclairée et ainsi adaptée à la situation réelle de la filière est nécessaire.

Par ailleurs, il manque aujourd'hui un outil (nouveau ou adapter les partenariats actuels avec le monde de la recherche) permettant de passer des innovations développées dans le cadre de projets scientifique à l'équipement effectif des navires de pêche (innovation type panneaux Reverse, dispositifs Smartsnap, sélectivité active par l'intelligence artificielle...).

5-1 / METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE DE LA FILIÈRE PÊCHE ET PRODUITS DE LA MER

Particulièrement mis en exergue lors de récentes crises, l'absence d'indicateurs économiques de la filière pêche limite la capacité des opérateurs à adapter leurs stratégies et le pilotage des politiques publiques.

Pourtant, du fait du contrôle des activités et des modes de vente, les données sont nombreuses même si elles peuvent être dispersées avec des degrés d'accessibilité différents en fonction de leur nature.

Le niveau d'analyse et la temporalité de leur mise à disposition ne sont souvent pas adaptés aux besoins de la filière. Ainsi, malgré des travaux divers, la filière ne dispose pas d'indicateurs de suivi économique réellement opérationnels, et de surcroît les indicateurs disponibles, qui se résument à des suivies de données de premiers achats, ne sont pas en capacité de renseigner sur l'évolution des marges des différents opérateurs de la filière ni sur l'évolution de l'origine des flux des produits mis en consommation.

La mission ordonnée par le ministère au premier semestre de l'année 2024 pourra, après analyse, servir au développement de cette action.

OBJECTIFS

- Développer un observatoire économique au sein de FranceAgriMer (indicateurs de suivis long terme, indicateurs conjoncturels et outils d'aide à la décision) de la filière pêche qui ne se résume pas à des analyses des données de premiers achats, et associe les acteurs économiques et les scientifiques ;

- Développer l'approche économique de la gestion des pêches en renforçant l'expertise nationale dans ce domaine ;

- Assurer une information adéquate des conseils régionaux pour une gestion fine et adaptée des choix stratégiques pour les places portuaires.

Groupe de travail « analyse économique » à lancer au sein de FFP, avec l'appui du monde académique sur ces thématiques.

5-2 / CRÉER UN CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DE LA FILIÈRE HALIEUTIQUE

L'expertise scientifique et technique en halieutique est une pierre angulaire de la gestion des pêches. Pourtant, même si en France le secteur peut s'appuyer sur des instituts scientifiques d'excellence, les moyens disponibles peuvent ne pas être en adéquation avec les attentes de la filière.

Par ailleurs, la collecte de données, qui reste un enjeu de base, est souvent remise en question du fait de la disponibilité du financement et/ou de l'expertise.

L'évolution technologique alors que le secteur est confronté à des évolutions majeures en lien à l'adaptation aux nouvelles contraintes environnementales est également un axe de recherche important. Alors que l'expertise et les modes de financement de l'innovation sont morcelés, il est nécessaire de renforcer la coopération pour assurer le soutien technique aux opérateurs économiques.

En ce sens, la création d'un centre scientifique et technique, mission du CNPMM selon le CRPM, devrait être étudié afin de renforcer la compétitivité du secteur en associant les professionnels, les industriels, les scientifiques, les pouvoirs publics et les collectivités territoriales.

OBJECTIFS

- Réaliser un panorama de l'organisation de l'expertise scientifique et technique (halieutique, technologie des pêches, halio-alimentaire) dans l'UE et les pays impliqués dans la gestion de stocks partagés ;

- Concerter les parties prenantes sur les objectifs partagés d'un centre scientifique et technique de l'halieutique ;

- Réaliser une étude de faisabilité d'un centre scientifique et technique de l'halieutique (structuration juridique, gouvernance, financement) ;

- Lancement du centre scientifique et technique de l'halieutique.

5-3 / ASSURER DIALOGUES INTRA- ET INTER-MAILLONS ET PRISES DE POSITION DE FILIÈRE

Il y a urgence à consolider les échanges entre acteurs de la mise en marché pour un véritable dialogue de filière, de l'échelle portuaire (régionale notamment) à l'échelle nationale.

Pour permettre l'émergence d'améliorations et la construction de projets collectifs, la consolidation d'un dialogue interprofessionnel permanent au-delà des périodes de crise est indispensable. Ces échanges entre acteurs de la première vente doivent être encouragés et formalisés. Cela peut prendre la forme de structure régionale ou de simples cellules d'échanges portuaires dans un premier temps. Quoiqu'il en soit tous les usagers de criée(s) devraient être présents ou représentés dans un réseau ou une structure permettant d'échanger sur la première mise en marché.

OBJECTIFS

- Assurer le bon fonctionnement des conseils consultatifs des halles à marée ;
- Favoriser la mise en réseau des ces « structures » locales ou régionales pour permettre l'harmonisation et les synergies. FFP pourrait faire office de tête de réseau.

5-4 / ADAPTER LE SCHÉMA DE LA REPRÉSENTATION PROFESSIONNELLE : SCHÉMA TERRITORIAL, MODE DE DÉSIGNATION, ...

Exemple singulier dans le périmètre de l'Union européenne, en France, l'État délègue une partie de ses missions aux comités (compétences partagées) et aux organisations de producteurs.

Paradoxalement, s'est développé dans le même temps une certaine défiance de la part d'une partie de la base, malaise particulièrement prégnant lors des manifestations de la filière en mars 2023.

Un renforcement et des précisions des moyens et du statut des comités dans le code rural des pêches maritimes permettraient d'améliorer l'action des comités au service de la filière.

OBJECTIFS

- Favoriser une meilleure participation aux élections professionnelles ;
- Préciser le périmètre des missions de service public des CRPMEM et du CNPMEM ;
- Mettre en place un statut de l'élu et redynamiser le statut d'actif engagé dans l'action collective.

5-5 / CLARIFIER L'ACCESSIBILITÉ AUX DONNÉES DE PRODUCTION DES COMITÉS

Les données concernant l'activité de la pêche professionnelle sont déterminantes pour la bonne gestion des ressources halieutiques (fixation de quotas de pêche et de mesures techniques), la détermination des antériorités des navires et la mesure de l'incidence des politiques publiques sur la filière, notamment dans le cadre de la planification spatiale maritime et environnementale.

Les comités des pêches ont un besoin accru de pouvoir accéder rapidement à des données fiables. Ces données servent à consolider leurs mesures et décisions. Elles alimentent les outils qu'ils développent pour assurer leurs missions respectives (programmes VALPENA, SCOPE, ZIP ...) et sécurisent juridiquement et techniquement le fondement de ces décisions.

Malgré des progrès récents, force est de constater que l'accès aux données par les comités des pêches dont les missions et prérogatives sont pourtant prévues par la loi, reste difficile ou demande des délais trop longs.

OBJECTIFS

- Assurer le déploiement des outils de déclaration dématérialisé (VisioCaptures) et de géolocalisation dans un calendrier adapté pour toutes les flottilles ;
- Précision par les comités des missions nécessitant les données pour clarifier le sujet de l'accès aux données au vu des champs de leurs missions de service public et du cadre réglementaire existant.

AXE 6

GAGNER / GARDER LA CONFIANCE DES CONSOMMATEURS ET DE LA SOCIÉTÉ

Malgré les engagements réels de la filière pour améliorer les conditions dans lesquelles elle capture et commercialise des produits de la mer sains, contribuant à la souveraineté alimentaire française, et au maintien d'un tissu économique dans des régions littorales, l'opinion publique est souvent en défaveur des activités de pêche en France.

Il convient d'expliquer aux consommateurs et aux citoyens toutes les améliorations passées et en cours, et d'obtenir le soutien des pouvoirs publics, tout à fait conscients des contraintes réglementaires fortes qui pèsent sur les entreprises, et les efforts consentis depuis de nombreuses années.

6-1 / RAPPELER L'IMPORTANCE DES PRODUITS DE LA MER DANS UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

S'appuyer sur les données de l'ANSES et mettre en œuvre une campagne publique faisant la promotion d'une consommation de produits de la mer, dans le cadre d'une alimentation équilibrée (type « 5 fruits et légumes par jour » ou « 3 produits laitiers par jour »).

Poursuivre les actions de communication pédagogique de la filière, pour expliquer l'intérêt nutritionnel des produits aquatiques.

- Engager, en lien avec la direction générale de l'alimentation et l'ANSES, une réflexion sur la mise en place d'une campagne de communication de type « 2 produits aquatiques par semaine ».

- Poursuivre les actions conjointes entre les différentes filières des produits aquatiques, pour mieux toucher les consommateurs, qui ne font pas toujours de distinction entre filières de pêche, élevage et conchyliculture.

6-2 / POURSUIVRE LES EFFORTS DE COMMUNICATION POUR VALORISER LA FILIÈRE PÊCHE FRANÇAISE DANS UN CONTEXTE MONDIALISÉ

Le travail de valorisation de la pêche française engagé depuis plusieurs années avec la marque PAVILLON FRANCE doit se poursuivre, et continuer à associer les produits aux bonnes pratiques de la filière.

Une meilleure coordination des différentes actions entreprises à l'échelle nationale, régionale, et aux différents maillons permettra de porter des messages communs de soutien à la souveraineté alimentaire.

- Campagnes de communication « pêche française » et dynamisation de la consommation.

Poursuite des travaux de communication PAVILLON FRANCE, FFP, en continu.



